

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
11 MARS 2021

DATE d'AFFICHAGE
19 MARS 2021

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 36
Votants : 38

L'an deux mille vingt et un,
le 16 mars à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle de la Michochène de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Alain HALIMI, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - M. Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - MM. Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : Mmes Anne-Cécile BLANCHARD, - Nicole KORN.

Mme Anne-Cécile BLANCHARD donne pouvoir à M. Christian BILLY
Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Christian BILLY a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°15-2021 – FINANCES – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020 DU BUDGET PRINCIPAL ET
DES BUDGETS ANNEXES**

Le Président informe que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par la comptable du Centre des Finances Publiques de La Roche-Muzillac, Madame DE VETTOR, Agent Comptable de la Communauté de Communes.

Après vérification, les comptes de gestion 2020 du budget principal et des budgets annexes, établis et transmis par Madame DE VETTOR, sont conformes aux comptes administratifs 2020 de la Communauté de Communes.

Au vu des éléments exposés ci-dessus et considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs 2020 et les écritures des comptes de gestion 2020, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes présentés par l'Agent Comptable de la Communauté de Communes pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes aux comptes administratifs pour le même exercice,
- **DIT** que les comptes de gestion visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 18/03/2021

Le Président,

